

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'un rapport ayant trait à l'actualisation à mi mandat des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, si cette délibération d'actualisation énumère, comme il se doit, les modifications d'autorisations de programme, il serait néanmoins judicieux que l'ensemble du programme d'investissements soit mis à jour et porté à notre connaissance à cette occasion.

La destination de l'enveloppe supplémentaire, que vous nous dites être de 70 millions d'euros, est loin d'être claire. Une fois encore, l'information de votre assemblée délibérante pêche par son opacité.

Ainsi, l'actualisation globale de la liste de tous les investissements avec les restes à réaliser et la mise à jour des autorisations de programmes obsolètes est éminemment souhaitable, car nous saurions alors apprécier la gestion des investissements de votre mandat. De même, nous déplorons que l'actualisation des autorisations de programme dites « de projet » ne nous soit pas communiquée, ce qui permet d'entretenir le brouillard.

En tout état de cause et pendant les trois premières années, le niveau d'investissement de la ville aura été très faible, dépassant difficilement les 80 millions d'euros par an, soit à peine la moitié du niveau atteint par les villes de plus de 300 000 habitants.

Pour respecter auprès des Lyonnais votre plan de mandat, vous devrez donc investir plus de 150 millions d'euros pour chacune des années restantes, en 2012, 2013 et 2014. Ce que vous qualifiez de prudence pour justifier le caractère timoré des investissements s'analyse, en fait, en un manque de projection et d'anticipation que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer notamment lors de l'état des lieux des cantines scolaires et du retard pris pour leur rénovation. Les prévisions d'équipement doivent viser le long terme et l'intérêt des habitants quelles que soient les échéances électorales. Ainsi, vous auriez pu partiellement affecter des crédits à la rénovation des piscines lyonnaises à défaut de mettre en œuvre le « grand plan piscine » qui avait été annoncé. Une piscine pour 50 à 60 000 habitants selon les bassins disponibles, c'est quand même très peu pour une ville comme Lyon.

Vous annoncez par ailleurs et sans autre précision, une majoration de l'objectif de votre mandat à hauteur de 12 % passant de 600 à 670 millions d'euros, soit à peine de quoi se rapprocher du niveau atteint

lors de votre premier mandat. Cette augmentation de l'enveloppe des investissements complémentaires serait désormais possible au regard de l'amélioration de la situation financière de la ville, qui résulte en fait, de l'augmentation brutale des taux d'imposition des Lyonnais opérée en 2008 ce que vous omettez de rappeler.

Au-delà des autorisations de programme, qu'en sera-t-il, Monsieur le Maire, des crédits de paiement et de leur consommation effective pendant le reste du mandat ? Que restera-t-il à réaliser en 2014 ? Nous aimerions avoir connaissance de vos prévisions à ce sujet. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, vous nous proposez une actualisation des autorisations de programmes avec des opérations nouvelles pour un montant total de 70 millions d'euros et pour l'instant, vos investissements, nous les attendons encore.

Vous avez fait beaucoup d'effets d'annonces en début de mandat, mais voilà, quand on se penche sur les comptes, les chiffres démentent vos belles promesses.

Vous aviez affiché une volonté d'investissement de 100 M€ par an. Les comptes administratifs montrent que vous êtes bien en deçà de cet objectif avec des dépenses d'investissement qui oscillent de 95,4 M€ en 2008, à 80 M€ en 2009 et à 84 M€ en 2010. L'affichage ne dure qu'un temps et aujourd'hui, nous constatons qu'en réalité vous « naviguez à vue ».

Vous affirmez dans cette délibération, je cite : « des efforts de gestion internes et l'augmentation significative des droits de mutation permettent à la Ville de disposer d'un niveau d'autofinancement pour absorber des opérations d'investissement complémentaires ».

Mais ces « efforts de gestion » n'ont aucun rapport avec une quelconque politique d'économie. Quant aux droits de mutation, ils sont une « planche de salut » conjoncturelle qui vient après deux années de repli.

Aujourd'hui, quelle est votre politique réelle d'investissement ? A quel niveau estimez-vous son autofinancement ? Quelles sont vos prévisions en matière d'emprunt pour l'avenir ? Là, nous sommes dans le flou. Faute d'avoir plus de précision, regardons en arrière et tâchons d'en tirer des enseignements.

Dans la deuxième partie de votre premier mandat, les dépenses d'équipement ont été financées en moyenne à 43,5 % par l'emprunt. L'épargne nette, dont le montant a enregistré de fortes variations annuelles, a participé à 65 % du besoin de financement. Mais

hors des cessions d'immobilisation, je pense à Grolée, ce ratio tombe à 28 %.

Aujourd'hui, dites-nous quelles sont vos priorités en matière d'investissement ? Si vous empruntez la même voie que par le passé, vous nous préparez, pour l'avenir, une hausse des impôts. Nous vous l'annonçons aujourd'hui : vos non choix actuels sont les impôts de demain, et ce sont tous les Lyonnais qui en paieront les conséquences.

Mme BALAS Laurence : Je souscris totalement à ce qui a été dit par Mme Bouzerda, je serai donc très brève.

Nous sommes, nous aussi, dubitatifs sur votre capacité à mettre en œuvre de nouveaux investissements alors que vous n'arrivez même pas à réaliser ceux prévus dans votre plan de mandat. Nous y voyons aussi une sorte d'aveu de lacunes dans le premier plan proposé et le sujet des cantines nous interpelle aussi. Vous augmentez énormément les sommes allouées à la réalisation de nouvelles cantines car ce sujet n'a pas été suffisamment anticipé.

Enfin sur la présentation de ce nouveau plan d'investissement, je trouve aussi qu'il est très succinct et qu'il manque de détails contrairement à ce que vous aviez fait en décembre 2008 lors de la présentation de votre premier plan d'investissement.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous félicitons de cette délibération qui, à partir de la bonne situation financière de la Ville, augmente les moyens engagés pour le plan de mandat de 70 M€. Ce n'est pas du luxe par rapport aux besoins qui ont immergé. Ainsi en est-il de la nouvelle cuisine centrale, des travaux supplémentaires pour les restaurants scolaires, des travaux pour les crèches ou les relais d'assistantes maternelles.

Cette BPI va aussi permettre d'assurer des travaux d'urgence au titre des TIP ou de l'accessibilité. Le groupe GAEC soutient donc cette délibération.

J'ajouterai simplement que les excellents résultats du compte administratif 2010 devraient nous permettre de dégager, dans l'avenir, des marges de manœuvre nouvelles et je voudrais attirer votre attention sur deux points :

Le premier point sur lequel je voudrais insister, concerne le manque de moyens humains des services techniques qui semble aujourd'hui ralentir le rythme de réalisation de la PPI. Le deuxième point serait la nécessité d'apporter des efforts supplémentaires sur l'accessibilité des établissements recevant du public relevant de la Ville et sur l'isolation des bâtiments communaux au-delà de la première délibération qui lui a été consacrée.

Voilà les quelques remarques, Monsieur le Maire, que je souhaitais faire au nom du Groupe GAEC.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Conseiller municipal délégué : Je vais intervenir très rapidement afin de ne pas me répéter avec ce que viennent de dire MM. Fournel et Brumm. Mais je tiens à saluer la possibilité qui existe aujourd'hui de cette actualisation de programmation d'investissements dans un contexte de crise économique, de désengagement de l'Etat au niveau des dotations. Effectivement notre situation financière est assez saine, au point de pouvoir actualiser notre programmation d'investissement à hauteur de 70 M€.

J'ai entendu du côté de l'Opposition des inquiétudes sur le thème « le taux de réalisation est faible, alors comment allez-vous réaliser ces 70 M€ supplémentaires ? » Je vais rappeler ce que l'on a dit lors de nos débats sur le compte administratif, c'est que sous le précédent mandat, à mi-mandat, trois ans après l'élection, c'est-à-dire comme aujourd'hui, vous vous étiez inquiétés du faible taux de réalisation des investissements et ceux-ci avaient été réalisés à la fin du mandat. Je crois qu'il n'y a pas lieu d'être inquiets mais plutôt de se réjouir du fait qu'en plus d'un plan de mandat ambitieux, nous puissions ajouter 70 M€ d'investissement.

M. LE MAIRE : Comme il n'est pas trop tard, vous pouvez peut-être répondre Monsieur Brumm ? Nous avons la soirée devant nous !

M. BRUMM Richard, Adjoint : Bien que tous les interlocuteurs aient dit à peu près la même chose, je voudrais simplement rappeler que ces actualisations d'autorisations de programmes sont des exercices réalisés régulièrement, à chaque étape budgétaire conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. En l'occurrence cette actualisation de programme a la particularité d'être à mi-mandat.

D'une part elle permet d'ouvrir – nous avons été assez prudents compte tenu de la crise que vous n'avez pas ignorée les uns et les autres- nous avons donc été modérés en n'ouvrant que la première moitié des autorisations de programmes. Nous allons lancer la deuxième partie.

D'autre part, cette actualisation à mi-mandat va nous permettre de faire cette fameuse injection de 70 M€ supplémentaires pour la fin de mandat. Effectivement, nous avons été prudents parce que le début du mandat s'est déroulé en pleine crise et il ne fallait pas se lancer à tout prix dans des investissements qui auraient été déraisonnables. Nous avons donc prévu d'engager, chaque année, 100 M€. Bien entendu c'est une décision d'engagement mais la réalisation effective n'est jamais de 100 %. La première année nous avons engagé 80 M€, la deuxième 84 M€. Sur l'année 2011 nous allons engager 101 M€ et vous verrez que dans les années à venir, l'engagement se montera à 125, voire 135 M€.

Nous sommes donc bien dans une ligne raisonnable permettant de véritables réalisations. Si nous pouvons effectivement, aujourd'hui, être plus ambitieux et parler de ces 70 M€, c'est bien parce que nous avons réalisé de véritables efforts de gestion, pas seulement dans le cadre de la PPI mais d'une façon générale dans la gestion de la Ville et aussi parce que nous avons bénéficié d'une amélioration des droits de mutation.

Pourquoi aurons-nous moins recours à l'emprunt que dans le mandat précédent ? Parce que l'épargne est meilleure, c'est un constat. Notre épargne étant meilleure, nous aurons donc moins d'emprunts mais pas moins d'investissements.

Madame Balas, vous nous dites que nous manquons de transparence. Or, je me bats depuis le début du mandat -et je crois qu'il n'y a pas de contestation possible - pour une transparence totale. Vous nous avez demandé récemment des renseignements sur toutes les autorisations de programmes (AP), et nous vous avons communiqué toutes les annexes de toutes les AP du dernier compte administratif. Vous savez donc tout.

M. LE MAIRE : Il faut les lire après !

M. BRUMM Richard : Il faut les lire et c'est fastidieux car il y en a beaucoup, mais ceci étant dit, nous vous les avons communiquées.

Je rappelle enfin pour l'observation faite sur les autorisations de projets, que chacune d'entre elles a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Même si c'est un peu tard, je vais vous faire une petite lecture rendue nécessaire parce que vous dites que l'on ne sait pas ce que l'on va faire, que nous ne sommes pas transparents. Je vous précise tout de même que ces 70 M€ vont être utilisés rapidement et dans la qualité.

Ainsi donc, pour la culture et le patrimoine : restauration des façades et mise en lumière du Palais Saint-Jean, 3 M€ ; réfection de la structure du Temple du Change : 1 M€ ; lancement de la construction de la bibliothèque : 5,5 M€ dont 1 M€ sur ce mandat.

Pour l'enfance : sécurisation des accès aux crèches : 160.000 €.

Pour le scolaire : relocalisation de la cuisine centrale : 4 M€ ; acquisition foncière et étude pour le futur groupe scolaire Joannès Masset : 1,2 M€.

Pour le sport (vous nous avez parlé des piscines), travaux de rénovation et de mises aux normes essentiellement des piscines de Gerland et Monplaisir : 3 M€ ; participation à la reconstruction de la piscine intercommunale Lyon - Saint-Fons - Vénissieux : 3 M€ ; création d'une piste de 400 mètres au stade Balmont : 400.000 € ; aménagement du

gymnase Mado Bonnet et du Petit Palais des Sports, suite à la montée de l'ASUL Volley et de Lyon Basket féminin : 370.000 € au total.

Pour l'aménagement urbain : production de logement social + 5 M€.

Autres et divers : mise en accessibilité des bâtiments municipaux pour 3 M€.

Voilà ce que l'on peut vous dire. Ce sont des projets concrets et vous pourrez constater que nous les mettons en application.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Centristes et Démocrates Pour Lyon, Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés ont voté contre.)

(Adopté.)